



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES  
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER

### UN PARC ÉOLIEN SUR LES COMMUNES D'AVRICOURT, CANDOR ET ECUVILLY

**COMMUNES CONCERNÉES :** AMY (60), AVRICOURT (60), BEAULIEU LES FONTAINES (60), BEAURAINS LES NOYONS (60), BUSSY (60), CAMPAGNE (60), CANDOR (60), CANNY SUR MATZ (60), CATIGNY (60), CRAPEAUMESNIL (60), CUY (60), DIVES (60), ECUVILLY (60), FRESNIÈRES (60), FRETOY LE CHÂTEAU (60), LAGNY (60), LASSIGNY (60), LIBERMONT (60), MARGNY AUX CERISES (60), MUIRANCOURT (60), OGNOLLES (60), PORQUERICOURT (60), SERMAIZE (60), SOLENTE (60), SUZOY (60), BALATRE (80), BEUVRAIGNES (80), CARREPUIS (80), CHAMPIEN (80), CRESSY ORMENCOURT (80), ERCHEU (80), ROIGLISE (80), ROYE (80) ET VERPILLIÈRES (80).

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Oise a prescrit, par arrêté préfectoral du 12 avril 2013, une enquête publique qui sera ouverte du 21 mai 2013 au 21 juin 2013 inclus, dans la commune d'Avricourt, Candor et Ecuville sur la demande d'autorisation présentée par la société « LA FERME EOLIENNE DES HAUTS PRES » pour exploiter un parc éolien de seize aérogénérateurs sur les communes d'Avricourt, Candor et Ecuville.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier comprenant la demande, l'étude d'impact, l'étude de dangers, l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, les plans des lieux et l'ensemble des informations concernant le projet, restera déposé à la mairie d'Ecuville, siège de l'enquête publique, et dans les mairies d'Avricourt et de Candor ainsi qu'à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement afin d'y être consulté, aux heures d'ouverture des bureaux, par toute personne intéressée.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête, établi à cet effet et tenu à sa disposition dans les mairies d'Avricourt, Candor et Ecuville.

Les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès M. Jean Baptiste Trouart, chef de projet, société VolksWind, 51 rue Emile Landrin 92100 Boulogne Billancourt ou à la direction départementale des territoires, service de l'eau, de l'environnement et de la forêt, bureau de l'environnement, à Beauvais.

M. Arnaud THIERION De MONCLIN, consultant-conseil en entreprises en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour procéder à l'enquête publique. Il sera suppléé le cas échéant par M. Guy MARTINS, cadre du secteur bancaire en retraite.

Il assurera des permanences, pour recevoir les observations écrites et orales du public aux lieux, jours et heures suivants :

- Ecuville le mardi 21 mai 2013, de 9H00 à 12H00,    ➤ Candor le samedi 15 juin 2013, de 9H00 à 12H00 ,
- Candor le jeudi 30 mai 2013, de 14H00 à 17H00,    ➤ Ecuville le vendredi 21 juin 2013, de 14 H00 à 17H00.
- Avricourt le jeudi 6 juin 2013, de 16 H00 à 19H00

A l'issue de l'enquête, toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et, le cas échéant, du mémoire en réponse du pétitionnaire, dans les mairies concernées, à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet de la Préfecture de l'Oise ([www.oise.gouv.fr](http://www.oise.gouv.fr)).

Le Préfet de Région Picardie est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure. Cette décision peut être un arrêté d'autorisation assortie de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.